

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 Mars 2021 à 20h

Présents : EYSSAUTIER Yann - DUPORTAIL Christine – LABOURY Jean- Claude – CROUZET Vincent – ELIET Claire - BETTON Caroline - BOUVET Tanguy - CAILLET Carmen - GBEULAZIDGE Marie-Christine- GOUY Damien- GUAY André - HUGUET Sonia – REYNAUD Jean-Luc

Excusés : DESBOS Thierry (pouvoir à BOUVET Tanguy)

Absent : CHAUVIN Jean-Paul

Mr le Maire présente Mr GOUY Damien et le remercie pour son engagement. Il remplacera Mme GAGNAGE Morgane qui a posé sa démission pour raisons personnelles. Caroline BETTON est désignée pour distribuer la parole.

1- VOTE DES COMPTES DE GESTION 2020 : COMMUNE, LOTISSEMENT JUNY-LARDENNE ET STATION -SERVICE

Présentation des comptes 2020 par Mme DUPORTAIL, première adjointe.

Comptes du lotissement Juny – Lardenne : Pas d'opération puisqu'il n'y a eu aucune avancée sur le projet. Il est en phase de réflexion avec le cabinet d'architecture par rapport au nombre de maisons et à l'accès.

Comptes de la Station- service : La section du fonctionnement affiche un déficit d'un montant de 23 029,67 € et celle de l'investissement d'un montant de 2032,08 €.

Mr Jean Luc REYNAUD intervient pour demander si le tarif appliqué en station est aligné sur celui de la station de Satillieu.

Mme ELIET précise que le tarif est calculé en fonction du prix d'achat plus 5 à 6 centimes, entre 1 et 2 centimes en dessous du tarif de la station de Crémolières et forcément plus cher que l'Intermarché de St Jean de Muzols.

Cette marge permet juste de palier aux frais d'entretien et de mise aux normes de la station. Une rencontre avec Mr Brossier n'a pu aboutir à une baisse du tarif du carburant.

Le Maire précise que la station est un service rendu aux habitants mais n'est pas un service public. Ce service a le mérite d'exister puisque 38 000 litres d'essence sont livrés tous les 15 jours.

Mme HUGUET ajoute que les marges doivent rester à la baisse pour que les usagers restent aussi nombreux à St Félicien et que les commerces puissent profiter de la clientèle. Les élus approuvent cette position mais ont le souci de la pérennité de la station.

Mr le Maire termine en proposant une réflexion à mener sur le financement des investissements futurs tout en gardant des tarifs acceptables. Il invite ensuite aux votes des comptes de gestion et des comptes administratifs.

Votes : 14 pour

2-PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 DE LA COMMUNE

Présentation des comptes 2020 par Mme DUPORTAIL, première adjointe.

Dans la section fonctionnement, le montant des dépenses est de 896 248,27 € et celui des recettes de 1 511 530,93 €.

Dans la section d'investissement le montant des dépenses est de 1 036 640,02€ et celui ces recettes de 1 110 166,62 €. Les investissements reflètent la suite menée aux projets de l'année précédente.

Mme DUPORTAIL apporte quelques précisions sur certaines opérations dans chaque section. Les investissements reflètent la suite menée aux projets de l'année précédente.

Mme DUPORTAIL apporte quelques précisions sur certaines opérations dans chaque section.

Suite au questionnement de Mme HUGUET concernant la possibilité de containers supplémentaires, il est expliqué que l'installation avait été envisagée par ARCHE Agglo mais suite à la fin du marché avec leur prestataire, ces travaux n'ont pas été réalisés et ne sont pas programmés de nouveau pour l'instant.

Une renégociation concernant les emprunts peut être envisagée suite à une baisse des taux.

Mr le Maire invite au vote des comptes administratifs de la commune.

Mr REYNAUD et Mme HUGUET expriment leur abstention car la plupart des factures émises par la commune ne sont pas passées en délibération lors d'un Conseil Municipal.

Mme DUPORTAIL rappelle que toutes les dépenses sont expliquées, qu'il est difficile de délibérer en Conseil Municipal pour chacune des factures et que les comptes administratifs sont consultables en mairie pour ceux qui le souhaitent.

Vote : 12 Pour – 2 Abstentions

3-TRANSFERT DE COMPETENCE ASSAINISSEMENT : SOLDE SUPPLEMENTAIRE D'EXCEDENT

Demande de récupération d'un excédent de 58 451 € versé à ARCHE Agglo lors du transfert des compétences en assainissement. Il correspond à des subventions qui sont arrivées postérieurement au transfert, pour des travaux qui avaient été réalisés par la commune.

Vote : 14 Pour

4-ABROGATION DE LA DELIBERATION DU 17 DECEMBRE 2020 CONCERNANT LE TRANSFERT DE POUVOIRS DE POLICE ADMINISTRATIVE SPECIALE

Une délibération avait été prise le 17 décembre 2020 concernant le transfert de pouvoirs de police administrative spéciale. Cette démarche de délibération n'était pas nécessaire, le transfert se réalisant avec un seul arrêté. Mr le Maire invite à abroger cette délibération du 17 Décembre 2020.

Vote : 14 Pour

5-CONVENTION DE SOUTIEN TECHNIQUE 2021

La convention de soutien technique avec ARCHE Agglo concerne les interventions de Mr CHEYNEL, technicien de voirie, ou autre personnel supplémentaire facturé à l'acte et le matériel loué à l'heure.

Mr le Maire insiste sur ce service rural proposé par ARCHE Agglo et invite à voter pour une reconduction de cette convention.

Vote : 14 Pour

6-VENTE DE TERRAIN A SAPET PATRICK POUR LE GARAGE

Cession de parcelles à Mr SAPET Patrick pour permettre une rénovation devant son garage et améliorer la distanciation avec la voie départementale.

Il s'agit de 159 m² à 2,50 € le m² ce qui fait un total de : 397,50 €

Vote : 14 Pour

7-CESSION A LA SCI DATCHAN AL 647-651-652 ET A L'EURL ONLYN DES PARCELLES AL 653-654

-Cession des parcelles 647-651-652 à la SCI DATCHAN. La vente est proposée à 3,50 € le m² sur une parcelle de 9 m² pour un total de 315,50 €.

-Cession de parcelles 653-654 sur Brintenas. Cette cession permet la régularisation du tracé de la route.

Vote : 14 Pour

8- DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées) : un titulaire et un membre suppléant

Proposition de Mme DUPORTAIL comme membre titulaire et Mr BOUVET Tanguy comme membre suppléant. Ces membres font partie d'une commission de décision des charges transférées vers ARCHE Agglo.

Vote : 14 Pour

9-PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES AVEC LA COMMUNE DE TOURNON POUR UN ENFANT EN CLASSE ULIS

Les frais de scolarité d'un montant de 644,70 € sont demandés pour un enfant domicilié à St FELICIEN et inscrit en primaire dans une école spécialisée ULIS de la commune de TOURNON SUR RHONE.

Vote : 14 Pour

10- INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE ANNEE 2021/2022

Reconduction des interventions musicales proposées par l'école de Musique.

Ces interventions concernent les deux écoles et sont d'un montant de 600 € (15 séances pour deux classes dans chacune des écoles).

Vote : 14 Pour

11- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR LE CENTRE AERE

Le centre aéré se situe dans un bâtiment communal et ARCHE Agglo reverse des frais de fonctionnement (eau – électricité – frais d'entretien). Une convention est signée pour 140 jours sur une surface de 340 m2.

Mme HUGUET indique qu'il serait avantageux de rassembler toutes les activités scolaires et péri-scolaires en utilisant le terrain Chauvin qui vient d'être acquis.(projet city –parc- médiathèque....). Mr le Maire répond que ce terrain est une priorité pour la maison de santé et que faisant partie d'une zone du périmètre de l'ORT (opération de revitalisation du territoire) les subventions accordées sont intéressantes. Lorsqu'un projet peut convenir dans un des bâtiments à réhabiliter il est important de le faire mais celui de la maison de Santé est davantage adapté à la construction. Mme GBEULAZIDGE intervient en soulignant que pour une maison de santé un parking important est obligatoire et que l'espace du terrain Chauvin est approprié.

Vote : 14 Pour

12- DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Prévention Routière : Chaque année la Prévention routière intervient dans les deux écoles de la commune. Un montant de 180 € est demandé pour couvrir les frais de cette journée.

Vote : 14 Pour

Syndicat de défense et de promotion du caillé doux : Cette demande de subvention concerne le projet pour la transformation en AOP du Caillé Doux du Pays de St Félicien, qui serait une reconnaissance pour notre territoire en général et des producteurs en particulier. La mairie, investie dans ce projet, doit montrer son soutien. Un cahier des charges est en train de se finaliser pour présenter le dossier à l'INAO. Des communes voisines participent déjà financièrement et Mr le Maire propose une subvention de 1000 €.

Vote : 14 Pour

La MARPA : La MARPA doit installer un défibrillateur pour un montant de 1740 € sans compter la maintenance annuelle. Le maire propose une subvention de 400 €.

Mr Damien GOUY propose de recenser tous les défibrillateurs de la commune et de communiquer les emplacements aux habitants.

Vote : 13 Pour – 1 Abstention

Mme GBEULAZIDGE indique que la MARPA est un établissement avec une obligation des ERP et que sa trésorerie peut supporter cet investissement.

13- DIA :

Vente VIALARD /CONSORTS DEVAUX : Vente d'une maison par Mme VALLARD, place de l'église à Mr CONSORT DEVAUX pour un montant de 150 000€

Vote : 14 Pour

Vente VIALET/RIOU : Vente de Mr VIALET à Mr RIOU d'un terrain de 2500 m² à Juny pour une valeur de 101 478 €.

Vote : 14 Pour

Vente NICOLAS/ SLOVINSKY-PERDILLO : Vente d'une maison, en viager de Mr NICOLAS, 23 Grand rue à Mr SLOVINSKY et Mme PERDILLO pour un montant de 34 425 €

Vote : 14 Pour

14- Questions et informations diverses :

-Arboretum : Fin octobre une équipe des Brigades Vertes est intervenue durant une semaine pour sécuriser et abattre les arbres morts ou déstabilisés par l'épisode de neige du 14 novembre 2019. En bord de rivière, certains arbres restent à exploiter. Ils ont fait l'objet d'un marquage par les élus. Suite à une proposition aux habitants, des lots ont été constitués et attribués par tirage au sort.

Six candidats se sont portés volontaires pour exploiter le bois de chauffage à titre gracieux dans le cadre d'une convention d'affouage.

-Catherine Reynaud réalise la mise en page du bulletin municipal à titre bénévole. Pour la remercier un don de 200 € lui sera accordé pour un achat de livres à la librairie « L'arbre à feuilles » de Lamastre.

-Travaux de la Grande rue : En novembre 2020, alors que le chantier de pose des pavés sur la Grande Rue touche à sa fin, pour la municipalité le chantier ne peut être réceptionné en l'état avec des risques de chute pour les piétons. Une réunion avec le maître d'œuvre, l'entreprise et l'Architecte des Bâtiments de France permet d'étudier et proposer une solution pour améliorer la circulation des piétons. Un ponçage et bouchardage ponctuels sont retenus et mis en œuvre après signature d'une convention financière tripartite. Le maître d'œuvre propose de participer à hauteur de sa prestation, l'entreprise participe pratiquement au même montant et la collectivité engage les 13 €/m² économisé avec ce pavé éclaté qui avait fait l'objet d'un avenant signé le 5 juillet 2020 par Mr CHAUVIN. Le surcoût de ce parfait achèvement s'élève à 15482,60 €. Les regards et bouches d'égout présentent une altération du revêtement de protection, sans doute due à l'émulsion utilisée pour réaliser la chaussée provisoire en juin 2019. Une solution reste à trouver pour pérenniser ces équipements.

-Une réunion publique avec les riverains de la Grande Rue est prévue le 19 Mars à 18h concernant son aménagement, son fleurissement et sa circulation. Elle est exclusivement réservée aux riverains sur inscription préalable et dans le respect des consignes sanitaires.

-Une salle à l'ancienne école publique a été mise à disposition du Secours Populaire.

-Deux DIA ont été signées concernant la vente de la maison REBOULLET, 660 route de Juny (AC461) à Mr et Mme VERNET-BOUR pour 200 000 Euros et la vente de la parcelle AE 414 au lieu – dit « Martin » appartenant à ARCHE Agglo à Yannick GRANGE pour un montant de 12 794,46 €.

-Embauche pour un contrat de 6 mois de Loris ROMAN en CUI à partir du 1^{er} avril 2021.

-Le contrat d'André ROBERT est renouvelé pour 3 mois en CDD. Pour Vincent EPIFANI, une prolongation de 3 mois en CEA lui sera proposé.